

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Examen professionnel d'accès à la classe supérieure  
des techniciens de recherche et de formation  
Session 2016**

Astrid KRECHNER

Présidente du jury

Inspectrice générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche

Novembre 2016

# **RAPPORT RELATIF AU DEROULEMENT DE LA SESSION 2016 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES A LA CLASSE SUPERIEURE DES TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

## **INTRODUCTION**

La session 2016 de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien de classe supérieure s'est déroulée du 19 septembre au 29 septembre 2016 à Paris.

Il convient de noter l'excellente organisation des épreuves de l'examen par les personnels du bureau D5 et leur très grande disponibilité.

Le présent rapport a été rédigé par la présidente et la vice-présidente en s'appuyant sur les données statistiques fournies par le secrétariat du jury de la DGRH (D5), ainsi que sur la base des contributions des membres du jury.

Il aborde les quatre points suivants :

- les données relatives aux conditions de l'examen professionnel
- le jury et le déroulement de l'épreuve orale
- l'évaluation, la notation et les résultats
- les observations et les préconisations du jury

## **A. Agents promouvables et candidats**

### **A.1 Conditions requises pour être candidat**

Peuvent être promus les techniciens de classe normale justifiant au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, d'au moins un an dans le 4ème échelon de leur grade, et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### **Épreuve orale**

L'examen professionnel comporte l'étude par le jury d'un dossier constitué par chaque candidat et une conversation avec le jury.

Le dossier, qui est déposé par le candidat dans les délais d'inscription, comporte :

- un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus établi par le candidat, décrivant

les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués ;

- un état des services publics et privés du candidat.

La conversation débute par un exposé du candidat sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité de technicien de recherche et de formation et sur les compétences qu'il a développées, et se poursuit par un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier notamment la personnalité et les motivations professionnelles du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les fonctions de technicien de classe supérieure, et de reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

La durée de cette conversation est fixée à vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au maximum pour l'exposé du candidat et vingt minutes au minimum pour l'entretien avec le jury. Elle fait l'objet d'une notation de 0 à 20.

## A.2. Agents promouvables et candidats

Le nombre d'agents promouvables s'élevait à 6 295.

829 agents, dont le dossier était recevable ont fait acte de candidature à cette session, pour 303 possibilités de promotion.

Dès le début des épreuves, 55 candidats s'étaient désistés, ce nombre est en hausse, ils n'étaient que 37 en 2015.

Alors qu'on observe une augmentation de 11% du nombre de promouvables entre les sessions 2015 et 2016 (+637), le nombre de dossiers retournés et de dossiers recevables est en baisse (-13), ce qui correspond à une baisse relative de 1.7%.

SESSION	2013	2014	2015	2016
Promouvables	5 655	5 741	5 658	6 295
Nombre de candidatures internet	1 220	1 083	1 137	1 098
Nb de dossiers retournés	973	824	854	841
Nb de dossiers recevables	946	810	842	829
Nb de possibilités de promotion	285	275	282	303

Par voie de conséquence, le nombre de candidats par poste est en baisse :

Nb candidats/1 poste		Nb candidats présents/1 lauréat	
2016	2,7	2016	2,1
2015	3	2015	2,3
2014	2,9	2014	2,3
2013	3,3	2013	2,5

## Répartition des candidats par branche d'activité professionnelle (BAP)

<b>BAP</b>	<b>Inscrits recevables</b>	<b>Taux BAP/total recevables</b>
<b>A</b>	97	11.70%
<b>B</b>	73	8.80%
<b>C</b>	57	6.90%
<b>D</b>	2	0.20%
<b>E</b>	117	14.20%
<b>F</b>	69	8.30%
<b>G</b>	75	9.00%
<b>J</b>	339	40.90%
<b>Total</b>	829	100,00%

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers recevables par BAP est variable ; celles qui comportent le plus grand nombre de candidats demeurent les BAP A, E et J. Il est à noter un très léger fléchissement de la proportion des candidats de la BAP J qui passe de 42,3% en 2015 à 40.90% en 2016.

#### **Profil des candidats**

**Les candidatures se répartissent de façon inégale entre femmes et hommes** ; ainsi les femmes sont les plus nombreuses (465) et représentent 56,1% des candidats, alors que les hommes au nombre de 364 composent 43,9% des effectifs de candidats.

**La répartition par BAP est également très différente entre femmes et hommes** ; ainsi dans les BAP A et J, les candidates y sont très majoritaires, alors que les candidats masculins le sont dans les BAP C, E et G.

Les candidats qui se présentent ont entre 26 et 62 ans ; les plus nombreux se situent dans la tranche d'âge de 35 à 44 ans (40.4%).

#### **Répartition des candidats par âge**

BAP	candidats de moins de 35 ans	candidats de 35 ans à 44 ans	candidats de 45 ans à 54 ans	candidats de plus de 55 ans	total des candidats H & F
A	27	37	28	5	97
B	10	36	24	3	73
C	7	20	25	5	57
D	1	-	1	-	2
E	18	57	38	4	117
F	12	23	25	9	69
G	8	20	35	12	75
J	28	142	126	43	339
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>335</b>	<b>302</b>	<b>81</b>	<b>829</b>

### Répartition des candidats par niveau de diplôme

Le niveau de diplôme est au moins le baccalauréat pour près de 90% des candidats. Seuls 12,7 % sont titulaires du BEPC ou sans diplôme. Il est à noter que 16,9% sont titulaires d'un bac+4 ou plus.

Niveau de diplômes des candidats									
BAP	doctorat	bac + 5	bac + 4	bac + 3	bac + 2	bac	DNB	sans diplôme	total
A	1	8	12	17	37	12	9	1	97
B	-	8	8	16	24	12	3	2	73
C	-	3	2	6	21	16	7	2	57
D	-	-	-	1	1	-	-	-	2
E	-	3	8	18	52	33	1	2	117
F	-	9	7	16	8	21	6	2	69
G	-	2	2	8	12	27	22	2	75
J	1	26	32	51	83	100	39	7	339
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>59</b>	<b>71</b>	<b>133</b>	<b>238</b>	<b>221</b>	<b>87</b>	<b>18</b>	<b>829</b>

Enfin, la grande majorité des candidats qui se présente à cet examen professionnel est issue de l'enseignement supérieur (714 candidats soit 86,10% de la totalité d'entre eux) ; 102 candidats exercent dans l'enseignement scolaire (12,30% des candidats) et 13 candidats dépendent d'un autre ministère.

L'absentéisme des candidats demeure encore important, on observe même une légère augmentation du taux d'absentéisme par rapport à la session précédente.

- taux d'absence 2013 : 23,4%
- taux d'absence 2014 : 21,4 %
- taux d'absence 2015 : 21,6%

- taux d'absence 2016 : 22,9 %

Ce sont 190 candidats qui ont été absents, dont plus de la moitié n'ont pas prévenu le service compétent de la DGRH ; ceci a eu pour conséquence de perturber le déroulement des commissions et de faire perdre beaucoup de temps aux membres du jury. C'est, toujours, dans la BAP J qu'on enregistre le plus fort taux d'absents (31,30 %).

#### Candidats absents par BAP en 2016

BAP	Session 2016			Rappel % d'absents	
	Dossiers recevables	Absents	Tx absents /recevables	Session 2015	Session 2014
A	97	14	13%	18%	12.4%
B	73	12	16.4%	16.2%	13.9%
C	57	9	15.9%	18%	16.9%
D	2	1	50%	0%	50,0%
E	117	25	21.3%	19.4%	18.75%
F	69	15	21.7%	10.3%	14.9%
G	75	8	10.7%	11.3%	16.2%
J	339	106	31.3%	29.2%	31.6%
<b>Total</b>	<b>829</b>	<b>190</b>	<b>22.9%</b>	<b>21.6%</b>	<b>21.4%</b>

#### A.3. Profil des lauréats

##### Répartition des lauréats par sexe

Le taux de réussite global au concours est de 47%, il se répartit entre 45% de lauréats hommes et 50% de lauréates femmes. Pour mémoire, les femmes représentaient 56.1% des candidats et les hommes 43.9%.

BAP	taux de réussite H&F	taux de réussite H	taux de réussite F
A	52%	41%	56%
B	46%	35%	54%
C	46%	48%	0%
D	100%	100%	
E	43%	44%	0%
F	54%	59%	45%
G	48%	43%	86%
J	46%	43%	47%
<b>Total</b>	<b>47%</b>	<b>45%</b>	<b>50%</b>

### Répartition des lauréats par âge

Les candidats de 35 à 44 ans, qui sont les plus nombreux, ont également le taux de succès le plus élevé (50 %).

BAP	lauréats de moins de 35 ans	lauréats de 35 ans à 44 ans	lauréats de 45 ans à 54 ans	lauréats de plus de 55 ans	total des lauréats H & F
A	13	14	14	2	43
B	2	11	12	3	28
C	3	9	8	2	22
D	1	-	-	-	1
E	9	22	9	-	40
F	8	7	9	5	29
G	4	9	13	6	32
J	11	61	32	4	108
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>133</b>	<b>97</b>	<b>22</b>	<b>303</b>

## B. Le jury et le déroulement de l'examen

### B. 1. Le jury

Le jury était composé de 67 membres, dont 37 femmes et 30 hommes siégeaient-ils dans ce jury. Une partie des membres était renouvelée à hauteur de 28 afin de respecter au mieux la règle des quatre ans en qualité de membre de jury de ce même examen.

La composition du jury a été réalisée de telle manière qu'elle reflète la spécificité de cet examen professionnel qui est inter- BAP et dont les candidats peuvent exercer leurs fonctions dans des

établissements ou services très différents (universités, autres établissements d'enseignement supérieur, services académiques, EPLE).

Les candidats relevant majoritairement de l'enseignement supérieur, il n'est pas surprenant de constater que 77.5 % des membres du jury exercent dans ces mêmes entités et que 22.5 % des membres relèvent de l'enseignement scolaire ou des services centraux du ministère.

Dans son fonctionnement, le jury était organisé en commission de trois personnes pour chacune des BAP. Ces commissions pouvaient être en plus grand nombre pour une même BAP, compte tenu des effectifs de candidats présents dans les BAP A, E et J par exemple.

Par ailleurs, quelques principes ont présidé à la composition des commissions :

- assurer une diversité des corps et des origines géographiques des membres ;
- confier la présidence des commissions à un expert du domaine,
- ouvrir chaque commission à un troisième membre issu d'une autre BAP ;
- les présidents de commission devaient assurer cette fonction une semaine complète.

Une réunion préparatoire du jury s'est tenue le 19 septembre 2016, dans la matinée avant de recevoir les premiers candidats en début d'après-midi.

Au-delà des points portant sur l'organisation matérielle, sur les données relatives aux candidats, sur le déroulement de l'épreuve, la notation et son harmonisation, ont été rappelés quelques principes fondamentaux relatifs au bon fonctionnement de tout examen ou concours :

- le respect des textes réglementaires régissant les concours et examens professionnels qui s'impose à tout membre de jury ;
- l'égalité de traitement des candidats qui oblige, notamment, un membre de jury à ne pas interroger un candidat qu'il connaît et à ne formuler aucune appréciation sur ce candidat, à l'issue de l'épreuve orale ; Cette égalité de traitement oblige également, dans le déroulement de l'épreuve, à accorder à tous les candidats des conditions équivalentes portant sur le seul programme de l'examen professionnel ;
- les obligations de discrétion et de confidentialité des membres du jury ont été rappelées ;
- la souveraineté du jury qui lui donne toute latitude pour évaluer les candidats et arrêter la liste définitive des candidats proposés à l'admission.

## **B.2. Le déroulement de l'épreuve orale**

L'épreuve orale dont le contenu a été rappelé en page 3 s'est déroulée selon les modalités suivantes:

- le président de chaque commission assure l'accueil des candidats et à leur rappelle les règles de déroulement de l'épreuve orale ;
- Il régule également le fonctionnement de la commission, il veille au caractère équitable des questions et tend à prévenir les dérives de longues réponses de candidats ;
- il a, enfin, la responsabilité d'échanger avec les autres membres de la commission et de parvenir à une évaluation claire et motivée à proposer à la présidence de cet examen.



## C. Critères d'évaluation, notation et résultats

### C.1. Critères d'évaluation et notation

L'évaluation des candidats, fondée sur le référentiel métier des techniciens de recherche et de formation, a porté principalement, sur les points suivants :

- la qualité de l'exposé présenté par le candidat qui devait être capable de dégager les points majeurs de son itinéraire professionnel, d'une manière claire, structurée et témoignant d'une bonne expression orale ;
- les connaissances « métier » acquises par le candidat ;
- la connaissance de son environnement professionnel et des liens avec d'autres unités
- les capacités d'analyse, de prise de décision adéquate, le sens des relations humaines qui pouvaient apparaître lors de questions formulées au candidat.

Les membres du jury ont été très attentifs à l'exposé portant sur la carrière des candidats. En effet, des candidats n'ont pas, ou mal préparé, cette introduction à leur épreuve orale, et l'absence de réflexion rejaillissait très souvent sur la qualité des réponses aux questions posées en aval.

A l'inverse, les membres du jury ont apprécié la bonne connaissance du métier et la curiosité des candidats à l'égard de leur environnement professionnel. La motivation pour le service public et le sens des responsabilités ont permis, également, de départager les candidats.

Afin de garantir l'homogénéité du fonctionnement du jury, la présidence du jury a assisté dans toutes les commissions à au moins une audition et a fait un point quotidien avec les présidents de commission.

### C.2. Répartition des notes

Au terme des délibérations, le jury a arrêté la liste principale à 303 lauréats, utilisant l'ensemble des promotions offertes. La barre d'admission a été fixée à 12. La fourchette des notes est grande, il convient, néanmoins de souligner que les notes inférieures à 8 ne représentent que 1.3 % des notes et que les notes supérieures à 16 atteignent 8 %.

Répartition des notes par BAP								
BAP	inférieur à 8	de 8 à 9,99	de 10 à 11,99	total non lauréats	lauréats de 12 à 14	lauréats de 14 à 16	lauréats avec plus de 16	total lauréats
A	-	3	37	40	30	11	2	43
B	1	18	14	33	19	4	5	28
C	-	5	21	26	8	6	8	22
D	-	-	-	-	1	-	-	1
E	3	19	30	52	31	6	3	40
F	2	2	21	25	9	11	9	29
G	-	5	30	35	11	13	8	32
J	2	29	94	125	50	42	16	108
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>81</b>	<b>247</b>	<b>336</b>	<b>159</b>	<b>93</b>	<b>51</b>	<b>303</b>

**La répartition des lauréats par BAP est globalement équilibrée et s'établit comme suit :**

<b>BAP</b>	<b>candidats recevables</b>	<b>candidats présents</b>	<b>lauréats</b>	<b>Tx lauréats/ présents</b>
<b>A</b>	97	83	43	<b>51.9%</b>
<b>B</b>	73	61	28	<b>45.8%</b>
<b>C</b>	57	48	22	<b>46,0%</b>
<b>D</b>	2	1	1	<b>50,0%</b>
<b>E</b>	117	92	40	<b>43.5%</b>
<b>F</b>	69	54	29	<b>53.7%</b>
<b>G</b>	75	67	32	<b>47.7%</b>
<b>J</b>	339	233	108	<b>44.2%</b>
<b>Total</b>	<b>829</b>	<b>639</b>	<b>303</b>	<b>47.4%</b>

Il convient de souligner que dans les BAP A et B, les candidats en fonction dans les EPLE réussissent de mieux en mieux cet examen professionnel ; ainsi, dans la BAP A, à la première session 2012, les admis des EPLE représentaient 3 % des reçus, alors même qu'ils représentaient 8 % de la totalité des candidats de cette BAP. En 2016 ils représentent 14% des admis pour un peu plus de 17 % des candidats de cette BAP.

Dans la BAP B, en 2012 les candidats exerçant en EPLE représentaient 47% des candidats et seulement 35% des lauréats. En 2016 l'écart s'est légèrement réduit, ils représentent 49 % des candidats de la BAP et 39 % des lauréats.

La réussite à l'examen professionnel est très ouverte et le niveau de diplôme n'est pas totalement discriminant ; la richesse de l'itinéraire professionnel, les compétences acquises, les signes de mobilisation forte et la curiosité renouvelée de son environnement professionnel sont des atouts pour réussir ce type d'examen.

Ainsi, sur 105 candidats sans diplôme ou ne détenant que le brevet, 14 d'entre eux ont réussi. Les titulaires du baccalauréat et d'un bac+2 ou+3 obtiennent des taux de réussite sensiblement identiques à leur poids, ainsi que les candidats qui ont un niveau d'études supérieur à la licence.

#### **D. Observations et préconisations du jury**

Les candidats, dans leur majorité, sont préparés à cet examen professionnel et savent ce que le jury attend d'eux. Leur dossier est bien préparé à l'exception de quelques-uns qui fournissent des CV non à jour ou un rapport d'activité en lieu et place du CV.

L'épreuve orale, du point de vue de son contenu, est maîtrisée par un grand nombre de candidats ; beaucoup ont su mettre en avant leurs activités au sein de leur lieu de travail, leurs responsabilités et leur place au sein des équipes avec lesquelles ils peuvent échanger.

Concernant l'exposé dont le temps de parole ne doit pas excéder cinq minutes, tous n'ont pas utilisé la totalité du temps imparti ; certains candidats ne structurent pas suffisamment leur exposé et ne peuvent dégager les lignes directrices, générant des questions ultérieures du jury.

Il est conseillé de préparer cette épreuve orale de présentation de carrière et d'envisager, si besoin est, une formation.

Il a été souligné à nouveau, à la session 2016 des différences entre les prestations des candidats de l'enseignement supérieur et ceux de l'enseignement scolaire, leurs conditions de travail étant très différentes. Si ce constat est indiscutable dans quelques cas, les candidats relevant de l'enseignement scolaire, réussissent, néanmoins, mieux.

Si les compétences techniques sont souvent acquises, le jury regrette qu'un assez grand nombre de candidats ne s'intéressent pas suffisamment à leur environnement professionnel ; à titre d'exemple, les candidats ne connaissent pas les organes de gouvernance de l'Université ou les instances représentatives des personnels... Cette méconnaissance des institutions traduit le peu d'implication et de curiosité de candidats sur leur environnement mais aussi le manque de préparation.

Chez les meilleurs candidats, apparaissent des qualités qui se complètent parfaitement : une prestation orale dont le plan est construit, annoncé et respecté, une bonne connaissance du métier et des missions dévolues, de l'environnement professionnel, une réflexion sur le travail et la volonté de progresser, une aptitude à l'encadrement et une volonté de s'investir et de construire un parcours professionnel valorisant.